



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES
service environnement

Affaire suivie par Jocelyne Blondeau
☐ 04 93 72 28 59 ☐ 04 93 72 28 05

jocelyne.blondeau@alpes-maritimes.gouv.fr
ICPE/VALOMED/UiOM/ANTIBES/N° 16100

Nice, le 18 SEP. 2019

Monsieur le directeur général,

Par courrier du 23 mai 2019, vous sollicitez une augmentation annuelle de 5000 tonnes de traitement de déchets non dangereux, à compter du 23 mai 2019, dans le cadre de l'exploitation, par la société VALOMED, de l'unité de valorisation énergétique de déchets située au lieu-dit « Font de Cine », route de Grasse, à Antibes.

Il ressort de l'examen par l'inspection de l'environnement des éléments d'appréciation contenus dans votre demande que l'augmentation sollicitée n'engendre pas d'impact supplémentaire sensible sur le milieu environnemental. Cette augmentation ne représente que 3,1% de la capacité maximale de 160 000 tonnes de l'installation de traitement thermique autorisée par l'arrêté préfectoral n° 14473 du 23 novembre 2013, au titre de la rubrique n° 2771 de la nomenclature des installations classées. Elle ne présente donc pas un caractère substantiel au sens de l'article R.181-46 du code de l'environnement.

En outre, l'augmentation sollicitée représente une majoration de 0,94 t/h de la capacité d'incinération actuellement autorisée de 19 t/h. Cette majoration est bien inférieure au seuil de 3 t/h de la capacité d'élimination ou de valorisation des déchets non dangereux dans des installations d'incinération, défini par la rubrique n° 3520-a.

Compte tenu de ce qui précède, je donne mon accord à l'extension de 5 000 tonnes pour l'année 2019 de la capacité de traitement de l'unité de valorisation énergétique.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale
SG-4189

Françoise TAHERI

Monsieur Gilles PEYROUTET
Directeur général délégué
Société VALOMED
Route de Grasse
Font de Cine
06600 Antibes

